

GROUPE DE TRAVAIL INNOVATION ET IMPULSION
RESEAU ECOLES / COLLEGE

Le dispositif « scolarisation des moins de trois ans »

Inscrit à l'article V de la Loi de Refondation de l'École, précisé dans la circulaire ministérielle du 18 décembre 2012, le dispositif relatif à la « scolarisation des moins de trois ans » a été dès la rentrée 2013 une invitation à réfléchir à la vocation de l'école maternelle, désormais cycle 1 dans son ensemble, et à repenser en profondeur l'accueil du jeune enfant dans une école plus attentive au bien-être de ce dernier et aux besoins spécifiques des tout-petits.

Les perspectives offertes par ces différentes mesures ont correspondu dans l'académie de Montpellier aux orientations générales dans lesquelles les IEN chargés de la mission pour l'école maternelle avaient depuis plusieurs années commencé à inscrire leur réflexion, structurée autour de quatre axes principaux, la prise en compte du temps de l'enfant et du temps de l'élève, la place réservée aux familles pour une plus juste implication dans le projet scolaire de leur enfant, l'importance du travail sur la compréhension, la place du jeu dans les apprentissages afin de favoriser les interactions entre l'enfant et l'adulte et susciter l'envie de faire et d'apprendre.

Dès la rentrée 2013, 14 dispositifs relatifs à la scolarisation des moins de 3 ans étaient créés dans l'académie dans des secteurs urbains relevant tous de l'éducation prioritaire et, dans le Gard, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales de réseaux d'écoles ECLAIR : 2 étaient implantés dans l'Aude, 2 dans le Gard, 7 dans l'Hérault et 3 dans les Pyrénées-Orientales. A la rentrée 2014, le Gard a pu créer deux nouveaux dispositifs et a pu labelliser quatre lieux d'accueil qui existaient en dehors du dispositif spécifique ; à la même rentrée, l'Hérault créait quatre dispositifs supplémentaires et les Pyrénées-Orientales un de plus.

C'est donc au total 25 dispositifs de « scolarisation des moins de trois ans » que compte aujourd'hui l'académie de Montpellier avec la situation particulière du département de la Lozère dans lequel 50% environ des enfants de moins de trois ans sont scolarisés dans une école publique ou privée, et où, grâce à des inscriptions échelonnées tout au long de l'année et au dispositif « passerelle », 99% des enfants de 3 ans fréquentent la petite section.

1. Une organisation adaptée,

... portée par l'échelon académique

L'organisation sous la responsabilité de la DAFPEN d'une journée annuelle de regroupement des pôles maternelles départementaux, à l'initiative du groupe académique maternelle, a favorisé à la rentrée 2014 l'harmonisation des pratiques et a encouragé les échanges et les retours d'expérience à travers des conférences-débats et des commissions de travail. Une formation destinée aux formateurs à la demande des cinq IEN concernés a permis de dessiner les orientations stratégiques qui guideront les choix d'implantation et les modes d'organisation qui seront retenus à l'échelle des départements.

et relayée par les IEN en charge de la mission maternelle

La mise en œuvre à l'échelon départemental des dispositifs relatifs à « la scolarisation des moins de trois ans » fait l'objet d'un suivi régulier au sein des groupes de travail départementaux maternelle qui ont été institués par les circonscriptions dans lesquelles un dispositif a été implanté. Réunissant des partenaires issus des collectivités territoriales, des PMI, de la Caf, et, selon les cas, des crèches de quartiers, ces comités contribuent à l'élaboration de projets pédagogiques et éducatifs construits qui s'efforcent de répondre à toutes les spécificités de l'accueil du jeune enfant en donnant toute sa priorité à la place qui doit dans ce contexte particulier revenir à la famille. La personnalisation de l'accueil en fonction de la maturité affective de l'enfant, dans le respect de son développement physique et cognitif, la prise en compte de la situation familiale guident les choix qui sont faits par les équipes sensibilisées à la nécessité de réponses adaptées et travaillées avec les différents partenaires.

dans le cadre de partenariats nombreux qui ont fait la part belle à des formations conjointes

Si le dialogue avec la collectivité de rattachement est un préalable à l'accueil des jeunes enfants pour tout ce qui relève des choix des locaux et de leurs aménagements, la création d'une culture et de conceptions partagées avec les personnels de la commune est le plus souvent perçue comme une priorité.

Des temps de formation spécifiques, qui ont dans certains cas été organisés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, ont été mis en place, permettant une plus juste définition des rôles de chacun à travers des stages où ont été précisées les différentes identités professionnelles. Dans le département de l'Hérault des formateurs de l'éducation nationale ont collaboré avec des personnels du Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Ce travail a été facilité par l'engagement de personnels qui dans la plupart des cas sont pour l'éducation nationale recrutés sur des postes à profil et qui, dans les collectivités territoriales, ont pu bénéficier d'un libre choix.

C'est l'option qui a été retenue dans les Pyrénées-Orientales. Dans certains départements, les communes ont même recruté, pour occuper les postes d'ATSEM, des personnels formés dans le domaine de la petite enfance, auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants. Selon les choix retenus, une seconde ATSEM peut intervenir de manière ponctuelle. Dans le département de l'Hérault où les enfants ne sont scolarisés que le matin, ces personnels ne sont pas présents l'après-midi et les maîtres, ainsi déchargés d'élèves, s'engagent dans des projets d'accompagnement à la parentalité ou interviennent en tant que maître surnuméraire dans d'autres classes en fonction des besoins identifiés.

L'accompagnement en matière de formation a été élevé : 12H ont été prévues dans l'Aude pour une dizaine de stagiaires au titre de stages d'école qui ont réuni professeurs et ATSEM. 24H selon un schéma analogue ont été programmées dans le Gard, avec un complément de 12H pour préparer l'entrée de nouvelles écoles dans le dispositif à la rentrée 2014. Une journée de formation de formateurs a été organisée à la fin de l'année scolaire dernière. Des modalités analogues se retrouvent dans les autres départements avec des quotas horaires élevés. Des rencontres ont été en complément mises en place par les IEN chargés de la maternelle qui ont associé chercheurs en neurosciences et spécialistes de la petite enfance.

Présente dans tous les dispositifs à travers ses médecins et les puéricultrices, la PMI favorise la constitution d'équipes plurielles à l'échelon local qui s'appuient aussi sur les services sociaux, les ALAE dans certains départements tels que l'Aude et les services d'accueil de la petite enfance.

2. ... à travers projet éducatif et pédagogique mis prioritairement au service de l'enfant et de sa famille

Inscrit dans le projet d'école, le projet pédagogique et éducatif qui structure le dispositif relatif à la scolarisation des moins de trois ans est d'abord un projet d'accueil dont les maîtres mots sont ceux d'adaptation et de souplesse.

Cette adaptation concerne d'abord l'aménagement du temps et de l'espace afin de tenir compte du bien-être de l'enfant, de son développement, de ses besoins, de sa maturité. Le respect de ses rythmes doit permettre des accueils échelonnés tout au long de l'année scolaire ou dans le cadre de la journée selon les attentes de la famille pour laquelle un accueil spécifique doit aussi être pensé de la même manière.

Parce qu'il s'adresse d'abord à des familles éloignées de la réalité de l'école et de ses attentes, ce premier contact entre l'enfant, sa famille et l'institution scolaire est considéré comme une véritable rencontre, au sens plein du terme. Les équipes ont eu à cœur dans la rédaction des différents projets de mettre en valeur cette dimension.

C'est la raison pour laquelle tous prévoient un temps important pour présenter le projet aux familles et permettre, sans le détourner de sa finalité et des principes auxquels il obéit, une adaptation et une personnalisation de l'accueil. Le travail avec les partenaires locaux, PMI, collectivité territoriale, donne tout son sens au travail d'explicitation et d'accompagnement qui sont une des conditions de la réussite du projet. C'est à ce prix que la participation des parents devient effective et qu'elle peut constituer un point d'appui, gage de l'intégration de l'enfant : tous les projets pédagogiques consacrent un point important à cet aspect et décrivent avec précision les modalités de cet accueil qui constitue le soubassement de la co-éducation qui est ici recherchée.

Le temps de présence des parents, leur place, leur rôle, les espaces qui leur sont réservés ou ouverts ont aussi leur importance et sont évoqués. Les aménagements qui peuvent être faits par rapport aux temps d'accueil et de présence témoignent d'une souplesse en conservant toutefois une cohérence par rapport au projet et en veillant à ce que les règles de sécurité soient préservées.

L'implication des conseillers pédagogiques, les mutualisations ont permis de trouver des réponses aux questions nombreuses et complexes qui se sont posées. Elles ont permis de travailler ce qui est au cœur de l'ambition du dispositif relatif à la « scolarisation des moins de trois ans » qui n'est au fond que cette tentative pour associer progressivement les parents au projet éducatif de leur enfant et de la leur faire partager au sein d'un juste positionnement qui se garde bien de leur imposer un rôle qui ne peut être le leur.

C'est la raison pour laquelle l'implication des parents doit savoir emprunter les voies qui sont les plus naturelles pour l'enfant, c'est-à-dire celles du jeu. Activité principale du tout jeune enfant, le jeu permet de développer les capacités qui permettent d'entrer dans les apprentissages et les dynamique d'acquisition, d'éveiller les centres d'intérêt et la curiosité, le plaisir de la découverte et celui de faire. Il est source de plaisir et à ce titre il permet dans le cadre de ce premier contact avec l'école d'instaurer un rapport harmonieux et apaisé avec l'institution scolaire.

La plupart des équipes aident les parents à prolonger à travers le jeu les premiers temps de la scolarisation en faisant comprendre le bien-être affectif et relationnel qu'il apporte, l'éveil et la stimulation qu'il constitue, les situations réelles d'apprentissage dans lesquelles il place leur enfant. C'est aussi lui enfin qui diversifie les fonctions du langage et élargit le langage de la communication à celui de l'évocation et de la représentation du monde qui permet à la pensée de se construire.

3. Une évaluation du dispositif à construire ...

A la différence du dispositif plus de maître que de classes, le dispositif relatif à la scolarisation des moins de trois ans ne semble pas à la lecture des projets portés par les différentes équipes avoir construit pour l'instant les outils d'une évaluation. Si les équipes s'interrogent sur leurs propres pratiques, ainsi qu'en témoignent les IEN chargés de la maternelle, et si les besoins sont réels et dans certains cas clairement exprimés, des éléments nombreux permettent de comprendre cette difficulté : impossibilité d'installer des évaluations du type de celles qui peuvent être utilisées pour des enfants plus avancés en âge, nouveauté des situations vécues, multiplicité des intervenants et des partenaires, conditions d'exercice radicalement différentes avec des aménagements du temps et de l'espace spécifiques, nécessité de repenser radicalement les pratiques, importance de la place et du rôle accordés aux parents dans le cadre même de la classe où ils n'ont pas habituellement vocation à rester...

Dans bien des cas il semble que l'expérimentation, récente dans le temps, ne soit encore que dans une phase d'observation. C'est ce qui ressort du témoignage de certains IEN chargés de la maternelle qui sont essentiellement occupés à réguler des postures, à rassurer, à faciliter les relations avec la collectivité lorsque des difficultés subsistent ou se font jour (insuffisance des équipements, besoins de locaux supplémentaires, des dortoirs, etc ...). Leur tâche est aussi de rappeler combien ce dispositif est aussi un dispositif d'école par la place qu'il réserve à la construction des compétences langagières installées au cœur de toutes les activités proposées, par l'accès à la compréhension qu'il permet de travailler à travers le jeu et à travers l'installation de situation stimulantes qui deviennent dès lors des situation d'apprentissage.

Il semble qu'il doive revenir à l'échelon académique, à partir des remontées qui se feront depuis les circonscriptions et les départements, de recueillir les témoignages de terrain et les questionnements qu'ils feront naître pour discerner les différentes facettes d'un dispositif qui continuera à se construire au travers d'une approche évaluative qui ne s'est pas encore dessinée. Un des chantiers de l'année 2014 – 2015 sera bien de s'emparer de cette question pour répondre à un besoin exprimé sur le terrain par les différents partenaires.
